



Prestation compensatoire et son versement

Par **alineaa17**, le **21/07/2016** à **16:22**

bonjour

j'aimerais savoir qui verse le capital lors de l'attribution d'une prestation compensatoire suite divorce l'époux (x) (se)
est-ce la personne concernée ou bien ça passe obligatoirement par l'avocat. merci de vos réponses
bonne fin de journée

Par **marie076**, le **21/07/2016** à **18:52**

Bonjour

Lorsque dans un litige intervient un avocat et que son client doit percevoir de l'argent, en principe cette somme transite par le compte CARPA de l'avocat mais c'est risqué c'est un compte spécifique pour les sommes que l'avocat gagne et tout revient ensuite au client. A mon époque du temps où j'exerçais la banque nous demandait simplement de laisser la somme 8 jours avant de payer le client, mais une banque ne fait pas l'autre je ne sais pas si cela se pratique toujours